

Lesneven, le 5 juillet 2024

Informations pour la rentrée scolaire 2024/2025

Chers parents,

L'année scolaire vient de se terminer et nous espérons qu'elle a été positive pour chacun de vous.

Notre établissement accueille près de 400 élèves et nous nous efforçons de leur offrir les meilleures conditions possibles. Cela est rendu possible grâce à l'engagement de notre équipe éducative, ainsi que tous les bénévoles et intervenants extérieurs qui nous soutiennent tout au long de l'année.

Nous nous tournons maintenant vers la rentrée de septembre 2024. Vous trouverez ci-après toutes les informations nécessaires pour bien préparer l'année scolaire 2024/2025. Le dossier de rentrée vous sera communiqué à la fin du mois d'août.

Je vous souhaite un très bel été !

Frédérique Pargny
La directrice

Chers parents,

Répartition pédagogique 2024/2025

❖ Filière monolingue

TPS/PS A	Nathalie GOURVENEK
PS/MS C	Aude BOULANGER
MS/GS A	Anne DENIEL
MS/GS B	Dominique FEGAR (L/M) Murielle LE ROUX (J/V)
CP A	Jessica TARDY
CP B	Marie-Laure CORNOU
CE1 A	Nicole SALIOU
CE1/CE2 B	Béatrice LE DAIN
CE2 A	Martine LUNVEN
CM1 A	Virginie LE FUR
CM1 B	François PAILLER
CM2 A	Isabelle FLEJEO
CM2 B	Jacques CADIOU
Dispositif ULIS	Sandrine PICHON
Dispositif d'adaptation	Marie-Paule GILLET

❖ FILIERE BILINGUE

TPS/PS/MS/GS	Sophie MERCEUR
CP/CE1/CE2	Jacqueline RIOU
CM1/CM2	Aurore CHARBONNIER

Organisation géographique des classes

❖ Zone maternelle

TPS/PS A	Nathalie GOURVENEK
TPS/PS/MS/GS Bilingue	Sophie MERCEUR
PS/MS C	Aude BOULANGER
MS/GS A	Anne DENIEL
MS/GS B	Dominique FEGAR (L/M) Murielle LE ROUX (J/V)

❖ Zone primaire – Rez-de-chaussée en proximité de l'administration

CP A	Jessica TARDY
CP B	Marie-Laure CORNOU
CE1 A	Nicole SALIOU
CP/CE1/CE2 Bilingue	Jacqueline RIOU
Dispositif ULIS	Sandrine PICHON
Dispositif d'adaptation	Marie-Paule GILLET

❖ Zone primaire – Etage

CE1/CE2 B	Béatrice LE DAIN
CE2 A	Martine LUNVEN
CM1 A	Virgine LE FUR
CM1 B	François PAILLER
CM2 A	Isabelle FLEJEO
CM2 B	Jacques CADIOU
CM1/CM2 Bilingue	Aurore CHARBONNIER

Visite de l'école pour les nouveaux élèves et leur famille

Une visite de l'école est proposée aux nouveaux élèves et leur famille le mercredi 28 août à 11h00. Rendez-vous à l'accueil principal de l'établissement.

Organisation de l'accueil des élèves le jour de la rentrée

- Rentrée : Lundi 2 septembre à 8h30.
- Accueil de l'élève dans sa classe.
- Accès par le hall d'entrée maternelle : classes de la zone maternelle.
- Accès par le hall principal : classes de la zone primaire.
- Après la dépose de l'enfant, interdiction de rester dans l'enceinte de l'école.

Accueil échelonné pour les élèves de TPS/PS A et PS/MS C :

- **8h30 à 9h00** : accueil des élèves dont le nom de famille commence par la lettre de A à L.
- **9h00 à 9h30** : accueil des élèves dont le nom de famille commence par la lettre de M à Z.

Listes des classes : vendredi 30 août

Elles seront transmises par mail le vendredi 30 août (vers 17h00).

Les **décisions de répartition des élèves** dans les classes sont prises par l'équipe pédagogique qui veille à privilégier l'intérêt de chacun des enfants de l'école. **Les listes ne seront absolument pas modifiables.**

Dossier de rentrée : vendredi 30 août

Il sera transmis le **30 août** et contiendra toutes les informations nécessaires sur le fonctionnement de l'établissement. **Il est essentiel de le lire en entier.** Un formulaire à compléter sera remis le jour de la rentrée.

Portail Agate : Réservation des repas - Garderie du soir & étude

Il est impératif de faire vos inscriptions le jeudi soir pour la semaine suivante car les commandes de repas sont communiquées le vendredi.

Sur le portail Agate, vous avez la possibilité de réserver au mois ou à l'année.

Il est inutile de faire une réservation pour la garderie du matin. Par contre, pour la garderie/étude du soir, il convient de réserver le goûter en sélectionnant « repas du soir » sur le même portail.

Au fil de l'année, nous avons constaté, malheureusement, que plusieurs familles ne réservent pas dans les délais de réservation. Ces oublis récurrents, malgré les mails de rappel, ont créé des problèmes de quantités pour le service cantine/self.

Si cette situation perdure, nous appliquerons une surfacturation de 5 euros pour les repas non réservés, afin de ne pas pénaliser ceux qui respectent les délais. Nous comptons donc sur votre implication pour éviter cette mesure.

Identifiants portail Agate

Pour les nouvelles familles, les identifiants seront communiqués par Pascale Le Fourn, comptable fin août. Voici son adresse mail : compta.ecoleargoat.lesneven@wanadoo.fr

Pour les repas de la 1^{ère} semaine d'école, il conviendra de réserver pour le mercredi 28 août

Cartes de cantine du CP au CM2

Nous avons demandé aux élèves de déposer leur carte de cantine et de sortie. Si cela n'a pas encore été fait, merci de le faire à la rentrée.

En cas de perte, vous devrez demander nouvelle carte en remplissant le formulaire ci-après, elle sera facturée 5 euros. [Formulaire carte\(s\) perdue\(s\)](#)

Les élèves qui passent de la GS au CP ne sont pas concernés par la demande de carte. Elle leur sera remise à la rentrée.

Autorisation de sortie du CP au CM2 uniquement

A partir du CP, vous avez la possibilité d'autoriser votre enfant à sortir seul du côté primaire ou maternelle. Si vous n'avez pas complété le formulaire, vous pouvez le faire via ce lien : [formulaire des autorisations de sortie](#)

Pour les enfants autorisés à sortir seul pour la première fois en septembre, une carte leur sera remise dès le jour de la rentrée.

Photos nouveaux élèves

Pour les nouveaux élèves, merci de transmettre une photo par mail. Format type carte identité.

Fournitures de classes

Les listes des fournitures maternelle et primaire sont disponibles sur cette page : <http://www.ecoleargoat.fr/documents-a-telecharger/>

Facturation

En début de chaque mois, vous recevrez la facture comprenant :

- La contribution mensuelle des familles
- Les repas consommés du mois précédent
- Les heures consommées de garderie et d'étude
- La participation aux activités et/ou sorties éventuelles

Vous pouvez opter pour le **prélèvement** ou le **règlement par chèque**.

Tarifs 2024/2025

Contribution obligatoire des familles	Maternelle : 31.5 euros/mois sur 10 mois Primaire : 33 euros/mois sur 10 mois <i>Une réduction de 35% est accordée pour le 3ème enfant inscrit à l'école.</i>
Contribution solidaire des familles	Maternelle : 36,5 euros/mois sur 10 mois Primaire : 38 euros/mois sur 10 mois <i>Aux familles qui en ont la possibilité, il est proposé le versement d'une contribution volontaire d'entraide afin d'abonder la caisse de solidarité de l'établissement. Celle-ci se substitue à la contribution obligatoire et est majorée de 5 euros par mois.</i> Un formulaire sera transmis pour indiquer votre choix à la rentrée.
Cantine	Repas lesnevien : 4,00 euros Repas non-lesnevien 4,20 euros Repas non réservé : 5,00 euros
Garderie	3,20 euros/heure
Etude	3 euros/heure
<i>Le goûter est inclus dans le forfait étude ou garderie. Les frais de garderie peuvent être réglés par CESU. Etude & garderie : Toute ½ heure commencée est due.</i>	
Piscine de la GS au CM1	3,91 euros/séance <i>Au-delà de 3 absences consécutives, n'oubliez pas de présenter un certificat médical pour que les séances ne vous soient pas facturées. En deçà, elles le sont automatiquement.</i>
Sorties et activités	<i>Une participation aux sorties et activités menées au sein de l'école sera demandée aux familles pour compléter le financement assuré par l'APEL et l'OGEC. Le montant sera fixé en fonction du coût total de l'activité et porté sur la facture du mois de la sortie ou en fin d'année.</i>

Cantine : Aide financière CDAS pour les élèves lesneviens

Une aide à la cantine est possible pour les élèves lesneviens en fonction du quotient familial. Ci-dessous, le lien vers le formulaire à compléter et à transmettre par mail au CDAS : ccas@lesneven.bzh
<http://www.ecoleargoat.fr/documents-a-telecharger/>

Calendrier 2024/2025

Vacances de Toussaint	Du vendredi 18 octobre au soir au lundi 4 novembre au matin.
Vacances de Noël	Du vendredi 20 décembre au soir au lundi 6 janvier au matin.
Vacances de d'hiver	Du vendredi 7 février au soir au lundi 24 février au matin.
Vacances de Printemps	Du vendredi 4 avril au soir au mardi 22 avril au matin.
Vacances d'été	Vendredi 4 juillet au soir.
Fériés	Le lundi 21 avril (Lundi de Pâques) Jeudi 29 mai et vendredi 30 mai (Pont de l'Ascension) le lundi 9 juin (Lundi de la Pentecôte)

Bonnes vacances à toutes et à tous ! Passez un bel été !

Frédérique PARGNY, la directrice.